

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté un règlement, portant le numéro deux cent soixante-quinze (275-20), lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le quatorzième jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020-10-14)

Règlement numéro 275-20 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

Ledit règlement numéro deux cent soixante-quinze (275-20) peut être pris en communication au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et aux bureaux des municipalités locales constituant la Municipalité régionale de comté de Maskinongé.

DONNÉ à Louiseville, ce vingtième jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020-10-20).



Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière

